

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 12 (1936-1937)
Heft: 13

Artikel: Le gr. fus. interchangeable et la sct. fus. au combat [Fortsetzung]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-713317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

oder objektiver Kriegswissenschaftler. Er wäre stets in stande gewesen, auch den Gegner zu beraten; für ihn war der Krieg in der Hauptsache ein großes Schachspiel, ein spannendes, hohes Spiel. Als er bei den Franzosen keine Karriere mehr machen konnte, versuchte er unter dem Decknamen eines Barons de Salavaux Dienste beim Zaren Alexander zu nehmen. Ein erster Versuch gelang nicht, Napoleon wußte ihn wieder festzuhalten; am 15. August 1813 verließ General Jomini indessen vor Ablauf des Waffenstillstandes im deutschen Feldzug das französische Heer und ging zu den Russen über. Aber auch hier konnte er nur als Berater wirken, manchmal hörte man auf ihn, meist aber nicht. Jomini war der wissenschaftliche Offizier, den die nationalen Interessen und Triebkräfte nicht interessierten. Er war ein glänzender Kriegswissenschaftler, ein Strategie und Taktiker des hohen Kriegsspiels, aber kein Soldat, der von der Mystik des Krieges und der Nation erfüllt war. Rußlands Herrschern diente er jahrzehntelang als Berater, führte ein Wanderleben, war bald im Waadtland, bald in Paris und bald in Petersburg, erhob seine Stimme nochmals als Berater Rußlands bzw. des Zaren Nikolaus im Krimkrieg und starb 1869, 90 Jahre alt, in Paris.

Seine Bedeutung liegt auf dem Gebiet der kriegswissenschaftlichen Literatur. Während Clausewitz in seinem berühmten Buche « Vom Kriege » eine Philosophie des Krieges gab, wie sie dem Geiste der Deutschen entsprach, versuchte der lateinische Logiker Jomini mit seinem « Abriss der Kriegskunst » vor allem aus den Erfahrungen der Kriegsgeschichte diejenigen Grundsätze der Kriegführung herauszuschälen und genau zu formulieren, die allgemeine Gültigkeit, und zwar für alle Zeiten, haben sollten und sie in ein unangreifbares System zusammenzustellen; allerdings war auch er sich bewußt, daß das beste System nichts wert ist, wenn nicht ein Genie es mit seinem Geiste erfüllt! Indessen sind seine Lehren heute noch wertvoll.

Den Kriegszweck zu bestimmen, so sagte Jomini, ist Sache der politischen Leitung des Landes, die Durchführung des Krieges, der immer auf die Vernichtung des Gegners geht (der Unterschied zwischen Verteidigungskrieg und Angriffskrieg, zwischen Verteidigungsarmee und Angriffsarmee war zu allen Zeiten ein Geschwätz!), ist stets Sache des Feldherrn. Daß die Aufgaben der politischen Leitung und der Heerführung nicht genau auseinandergehalten wurden, ist eine Ursache der deutschen Niederlage von 1918. Napoleon als Selbstherrscher kann hier nicht als Gegenbeweis angeführt werden; übrigens wäre von seinem Feldzuge des Frühjahrs 1814 in Frankreich zu sagen, daß die Ueberschätzung des taktischen Erfolges ihn hier an der Verfolgung des zu diesem Zeitpunkt allein möglichen Kriegszweckes hinderte.

Wir können hier auf die Schriften Jominis nicht näher eintreten, so verlockend dies auch wäre. Danken wollen wir aber dem Verfasser der Abhandlung, daß er uns Wesen und Werk des Generals Jomini näher brachte. Für unser nationales Wehrwesen wurde das eminente Wissen des Generals nicht ausgenutzt, obwohl sich dieser in seinem langen Leben wiederholt als Berater den schweizerischen Behörden zur Verfügung gestellt hatte. H. Z.

La question du haut commandement

Depuis plusieurs mois, elle est à l'ordre du jour, mais il semble bien qu'on ne soit point très pressé de la solutionner et c'est ce qui émeut particulièrement l'opinion publique qui se rend compte que le mode d'élection du général en temps de guerre ne correspond plus aux exigences des temps actuels.

Il en est qui préconisent la nomination d'un général en temps de paix déjà, et cela par le Conseil fédéral, enlevant ainsi à l'Assemblée fédérale une responsabilité très lourde et empêchant ainsi toute mésentente entre ces deux pouvoirs. D'autres prévoient même le remplacement des colonels divisionnaires et commandants de corps par des généraux, à la tête desquels se trouverait le généralissime. D'autres solutions encore sont proposées et prouvent quelles qu'elles soient que notre législation actuelle impose au commandement une situation qui se traduirait infailliblement, à l'ouverture des hostilités, par une catastrophe décisive pour le sort du pays.

Sans aller au fond de la question, il apparaît, semble-t-il, que l'élection d'un général ne s'impose pas en

temps de paix déjà, mais par contre il est quasi certain qu'en cas de guerre, elle ne doit plus être confiée à l'Assemblée générale pour la seule raison que cette dernière ne peut être à même de rendre sa décision que dans un délai de deux à trois jours. On sait trop quelles seraient les fâcheuses conséquences de cet état de choses en cas d'attaque brusquée, pour insister longuement sur la valeur de cet argument.

Par la force des choses, cette conception ultra-démocratique devient surannée et il faut à tout prix en assurer la réforme, ne serait-ce même déjà que pour éviter les influences néfastes que la politique ne laisserait pas d'exercer au sein de l'Assemblée fédérale lors de la nomination du général.

A notre avis, s'il est nécessaire de reviser la constitution, il faut carrément créer une loi stipulant que le général est nommé automatiquement à la mobilisation générale en la personne du chef de l'état-major général, lequel par ses fonctions paraît être le plus apte à revêtir immédiatement et avec le maximum de préparation, le grade de général en chef. De cette manière, toute compromission politique serait définitivement écartée, et le moral de la troupe n'aurait pas à souffrir d'une attente déprimante au suprême degré. L'adjoint du chef d'EMG, poste récemment créé, passerait de ce fait à l'échelon supérieur et il conviendrait de lui donner, dès le temps de paix, le grade de divisionnaire.

Cette solution qui est celle qui s'impose au commun des mortels par sa simple logique ne s'embarassant pas de considérations d'ordre purement techniques connues seules des initiés aux subtilités du haut commandement, aurait en outre l'avantage de ne point démunir un corps d'armée de son commandant et, partant, d'éviter un remplacement hâtif, opération toujours délicate en de telles circonstances. E. N.

Le gr. fus. interchangeable et la sct. fus. au combat

(Suite.)

d) La mission d'un **élément de feu à l'attaque** est de *trayer le chemin aux gr. voisins* en faisant taire ou en gênant les sources de feu ennemies qui s'opposent à leur progression. Tâche théoriquement et au début facile, mais toujours plus compliquée au cours de l'engagement, étant donnée la *difficulté de repérer* ces sources. En temps de paix le chef cibarre les offre en sacrifice, ce qui permet de les détruire en feu fixe, mais à la guerre on sera le plus souvent obligé de faucher sur la zone où on les suppose: c'est dire qu'on sera souvent à côté du but et que la tâche primordiale de tout élément d'appui de feu, *FM ou mitr.*, consiste:

— à *étudier soigneusement le secteur* qui lui est attribué, aux fins de déterminer les emplacements probables des *sources de feu* ennemies ainsi que les hausses à employer (pour mitr. voir croquis de tir III, 4, B),

— à *surveiller attentivement l'élément qu'il est chargé d'appuyer*, aux fins de chercher par ses réactions à déterminer où est l'objectif à battre. Si, par ex., l'élément qu'il doit appuyer se met à tirer, le gr. de feu doit interpréter ce fait comme suit: « Tirez dans la direction de mes armes! Le feu ennemi que vous devez neutraliser est trop violent pour que je puisse avancer! » Si le gr. de feu constate que l'effet de son tir déclenché à la suite de cette demande est nul, il cherchera alors lui-même à progresser pour se mettre en meilleure posture de remplir sa mission ou — le plus souvent sur l'ordre initial ou occasionnel du lieutenant — pour se transformer en élément de choc, appuyé par le gr. de choc momentanément arrêté, quitte à reprendre son rôle primitif ultérieurement.

Etant donnée la *difficulté de ravitailler en munitions* les éléments avancés, ceux-ci, en principe, ne tirent que

sur des objectifs qui se révèlent inopinément et seulement jusqu'au moment où leur feu est remplacé sur ces objectifs par l'appui de feu d'un supérieur (mitr., can. J., lance-mines, artillerie). C'est donc aux supérieurs échelonnés vers l'arrière (surtout aux cdt cp.) qu'il appartient de réduire ces périodes de feu au strict minimum. Mais cela n'est possible d'autre part que si ces éléments avancés *informent à temps* l'arrière.

Ici apparaît la nécessité non seulement de *missions initiales* parfaitement claires, mais encore de la *liaison visuelle* et de *signes*, à défaut de quoi la *collaboration entre le feu et le mouvement* est impossible à régler.

On exercera soigneusement *l'ouverture du feu par surprise* qui exige des préparatifs (étude du secteur de feu III, 4, B), car un feu qui n'est pas bien ajusté d'emblée aboutit à l'effet contraire: il avertit charitablement l'ennemi d'avoir à se tenir sur ses gardes et c'est nous qui risquons d'être surpris.

L'occupation d'une *position de feu* ne doit pas pouvoir être repérée. A cet effet, le chef, seul, doit reconnaître, év. faire camoufler par un homme habile, puis par un geste, sans se porter au devant du gr., ordonner d'occuper la position. Si la position est maladroitement prise ou trahie par le va et vient de pourvoyeurs négligents, 3 à 4 coups de canon d'infanterie au maximum mettront la pièce hors de combat.

Une ou plusieurs *positions de rechange* et des *cheminements masqués* pour les atteindre permettront de se soustraire à un tir réglé de l'ennemi.

On évite d'occuper les points facilement repérables. A cet effet on se méfie des *crêtes* (se poster au-delà ou sur les côtés), des carrefours; on reste autant que possible à l'intérieur d'une *lisière de forêt*: longer la lisière est une faute, on ne circule que d'avant en arrière et l'on ne se déplace latéralement qu'à l'intérieur. Souvent, mieux vaudra se poster en plein champ, au-delà de la lisière.

Par des tirs de démonstration, on prouvera aux hommes que les *arbres isolés*, les *tas de foin*, de *fumier*, les *haies* sont dangereux si l'on n'a pas eu le temps de transformer ces masques en couverts, car les projectiles qui les traversent frappent de biais et occasionnent des blessures mortelles. Une ou deux *mottes de gazon* sont plus dangereuses qu'utiles: il faut 1 m. de bois ou de terre et 1,50 m. de neige tassée pour être à l'abri de coups isolés. « Jardiner » et fortifier sont deux choses différentes.

Pour l'*observation du tir* il faut faire un usage beaucoup plus fréquent de points élevés (arbres, maisons, etc.).

- e) La mission d'un **gr. de résistance** est normalement de *tenir* jusqu'au dernier souffle. Le F. M., installé en *nid* avec ses servants, tisse un des nombreux maillons dont est fait le réseau de feu destiné à clouer l'ennemi sur place. Si le F. M. est mis hors d'usage, les mousquetons doivent pouvoir le remplacer: c'est cela qui sera souvent déterminant pour le dispositif du gr.

Les éq. fus. assurent généralement la *liaison sur les ailes*, mais chaque fois qu'il en a le temps, le chef de gr. va personnellement à droite d'abord, puis à gauche prendre contact avec ses voisins immédiats (gr. fus. ou mitr.). En effet comme les trajectoires du réseau s'entrecroisent le plus souvent, il est essentiel que le chef sache comment il est protégé par le feu de ses voisins? si ou comment tel point important du terrain qui l'intéresse est battu? Ici aussi l'*organisation d'une observation permanente* (voir sous 2 b) est capitale: il faut se sentir les coudes ou alors *se protéger*.

Sous la direction de sapeurs, on aura probablement construit un *réseau de fils de fer barbelés*, mais un simple fil de fer de barrière, dissimulé dans l'herbe (trébuchement), à bonne distance de tir, rendra parfois d'énormes services. Une *provision d'eau* pour refroidir le canon (dans un ustensile réquisitionné aux environs) et un *dépôt de munitions* permettront de durer plus longtemps. Peu à peu naîtra un système de tranchées et de boyaux de communication.

S'il doit tenir longtemps, le caporal se débrouillera pour trouver de la paille de couchage et quelques planches destinées à le protéger des intempéries.

Lorsque la mission n'est pas de tenir, mais de se *replier* (par tel cheminement, sur tel point) le départ

doit rester inaperçu de l'ennemi. Une subdivision placée plus en arrière protégera le gr. par son feu (à moins que le décrochage n'ait lieu de nuit). Les gradés doivent résolument lutter contre le tableau de manœuvres complètement faux où l'on voit des hommes se retournant de temps à autre pour lâcher un coup de feu. L'essentiel dans ce cas n'est pas de tirer, mais de partir rapidement et en ordre.

- f) Un **gr. de réserve** doit suivre attentivement ce qui se passe et se préoccuper de ce que le chef de sct., qui l'a gardé à sa disposition, compte en faire. Pour s'engager avec chance de succès, le chef de gr. doit être mentalement préparé à sa mission ou à ses missions éventuelles. Une étroite liaison avec le chef de sct. est indispensable.

Au cours de l'attaque, un gr. de réserve peut recevoir une mission de choc, de feu ou de résistance. Dans le second cas, il aura parfois à briser par son feu une contre-attaque ennemie.

Dans la défensive, le gr. de réserve pourra être appelé à remplacer ou à relever un gr. de résistance ou encore à préparer et à exécuter un *contre-assaut*. Dans ce cas on lui aura assigné un objectif et une base d'où il émergera comme pour un assaut. Il est important que le chef de gr. sache alors: quand il devra s'engager? jusqu'où il devra pousser? et ce qu'il devra faire ensuite?

5. Remarques concernant l'instruction.

On ne perdra pas de temps à exercer les formations nouvelles pour elles-mêmes, sans tenir compte ni du terrain ni de l'ennemi.

D'une façon générale les *hommes peu doués* ne retiendront que le formel, les *indifférents* dont il faut réduire le nombre par l'orientation (voir IV, 1) ne chercheront que leurs aises; seuls, les *hommes intelligents* qu'on aura flattés dans leur amour-propre, en faisant appel à leur débrouillardise, rendront la collaboration possible.

Le moyen le meilleur et le plus rapide de faire comprendre consiste à **démontrer** soigneusement, avant d'exercer, comment on doit agir ou au contraire à mettre en relief par des démonstrations les fautes habituelles.

A cet effet, au C. R., le cdt de cp. ou un de ses officiers qualifié prépare un groupe à effectif de guerre (parfois, à effectif réduit par mise hors de combat) et lui fait mettre au point **une phase seulement** d'une des missions décrites sous 4. La cp. est spectatrice. Au cours d'une même séance, plusieurs groupes présenteront différentes phases. Dans certains cas l'ennemi, dont l'attitude devra être mise en relief, sera marqué par un ou deux mousq. ou F. M. Parfois l'appui de feu voisin (F. M.) ou de l'arrière (mitr.) sera aussi représenté. Le cdt cp. donnera brièvement les explications nécessaires. Toutes les missions que nous avons exposées ne pourront pas être démontrées dans un même C. R.; au cdt cp. incombe de choisir l'essentiel et de le traiter à fond, déjà au cours préparatoire.

Il est capital que les gr. s'habituent à garder leur direction de marche ou d'attaque. A cet effet, on fera p. ex. menacer le flanc d'un gr. au cours de sa progression. Le gr. devra s'échelonner (voir II, 3, d), les éq. avancées tirant vers le flanc, les éq. arrière glissant derrière elles aux fins de continuer le mouvement sur l'axe ordonné. — Faire ressortir la nécessité du concours de chacun pour l'observation et la liaison (voir IV). — Par le port du masque, mettre en évidence l'impossibilité de commander à la voix.

III. La section de fusiliers.

1. Organisation et fonctions.

- a) Un lt. ou plt. chef de sct. — un sergent son remplaçant — deux ordonnances de combat et — trois gr. fus. interchangeables.
- b) Le lt. est libre de disposer du **sergent** comme il l'entend. En principe cependant, celui-ci sera chargé de seconder son chef, tout particulièrement et dans l'ordre d'urgence:
- d'assurer le ravitaillement constant du F. M. et le remplacement des servants,
 - de se préoccuper de la liaison visuelle avec la cp. et les voisins, de vérifier souvent son fonctionnement,
 - de collaborer à l'observation que le lt. organisera en principe lui-même,
 - de se préoccuper de la sûreté des flancs.

- c) Les **ordonnances de combat** seront utilisées par le Lt. comme bon lui semble. Si les circonstances le permettent, elles pourront fonctionner comme *coureurs*, mais sous le feu ennemi ce sera rarement possible et au C. R. il est avantageux de réduire autant que possible ce mode d'emploi, pour ne pas se faciliter de façon illusoire l'exercice du commandement. C'est comme *observateurs* auxiliaires, év. comme *signaleurs* que les ordonnances rendront les meilleurs services. (L'une des ordonnances pourra porter la scie et l'autre la cisaille attribuées à la sct.; dans les cp. fus. mont. l'une d'elles pourra recevoir une des 4 paires de *fanions* réglementaires — rouge et blanc — attribués à la cp.) Pour la formation des coureurs, voir S. C. 112 à 114.

2. Formations.

- a) En *colonne de marche*, les gr. se suivent, mais pour éviter des rangs creux préjudiciables à la discipline de marche, la sct. doit former un bloc de rangs de 4, dont le 1^{er} est formé de sofs. Pour toutes les formations serrées la place des sofs et des hommes est fixée par le Lt.
- b) La sct. se fractionne pour la **marche d'approche**:
- « *en flèche* », un gr. en premier échelon, deux de part et d'autre en 2^e échelon (formation normale, surtout lorsqu'on n'est pas renseigné sur l'ennemi);
 - « *en V* » (lorsque le front est très étendu) deux gr. en 1^{er} échelon, un en 2^e échelon, pouvant tirer dans l'intervalle ou sur les flancs;
 - « *par groupes successifs* », les groupes en 3 échelons (lorsqu'il y a possibilité de marcher à couvert des vues ennemies);
 - « *la droite (la g.) en avant* », la sct. en 3 échelons débordants (sur un flanc découvert).

Le lieutenant indique généralement la place des gr.; s'il ne le fait pas on prend une centaine de m. d'intervalle et de distance à partir du **gr. de direction** que le Lt. doit désigner, en même temps que l'**axe de marche** de la sct.

On ne perdra pas de temps à exercer ces formations, de façon à se concentrer sur l'apprentissage du combat. Quelques démonstrations (dans le genre II, 5) suffiront.

Si la sct. est en 1^{er} échelon d'une cp. de 1^{re} ligne, elle sera soucieuse de se faire protéger par un gr. de découverte poussé à environ 300 m. ou alors, pour un front de 300 à 400 m., elle prendra la formation en V, avec 150 m. env. d'intervalle entre les gr.

3. La sct. fus. (et la cp. fus.) au combat offensif. (A suivre.)

Gli Svizzeri di un tempo

La legge sulla preparazione premilitare, l'istruzione dei cittadini per divenire adeguati difensori del patrio suolo non è cosa dei nostri giorni unicamente, non è una novità di importazione straniera, non è un'imposizione esotica. La forza, anche brutta, l'amore alla libertà non possono, da soli, dar vita a prodigi di valore, a valida difesa dei diritti sacrosanti degli uomini, qualora venissero minacciati da forze esterne od interne di un paese.

Nell'istante del pericolo, quando le campane dei nostri agresti campanili gettassero il loro grido di raccolta, non basta allora levarsi in massa compatta come un sol uomo, non basta gettarsi col valore della disperazione in una mischia già in precedenza destinata a essere fatale, non basta la volontà di vincere se manca la preparazione ed il piano prestabilito.

Grazie alle ricerche storiche, si giunse a scoprire che gli antichi svizzeri, che non conobbero che vittorie, possedevano una minuziosissima organizzazione militare che era la causa diretta dei loro successi sui campi di battaglia. Tale organizzazione era poi anadota man mano sviluppandosi finché raggiunse il suo apogeo al tempo della guerra di Svevia e delle campagne di Lombardia. Perfettamente istruite quelle masse erano inquadrate, armate di picche e di alabarde, manovravano al

passo in cadenza risuonante, sicure con spigliatezza sapevano, pur lontane l'una dall'altra, eseguire all'unisono attacchi di fronte o di fianco secondo piani di battaglia prefissi da duci approfonditi in strategia e ben preparati al comando di una truppa. Ciò era possibile poichè in tempo di pace si lavorava per la guerra, poichè il popolo elvetico sapeva far suo il latino: Si Vis Pacem, para Bellum. In altre parole la Confederazione si teneva sempre pronta per la guerra, le istituzioni militari in tempo di pace erano così perfette che si poteva passare dallo stato di pace a quello di guerra con una sorprendente velocità ed assoluta facilità. Tutto l'apparato militare procedeva con splendida sicurezza malgrado il carattere particolare di una confederazione di Stati.

Non sarà mai abbastanza ripetuto che la forza della Confederazione stava appunto, ed unicamente, in questa continua preparazione di guerra cosa che la distinguevano allora da tutti gli Stati che la circondavano. Tali stati avevano, per dir vero, delle truppe permanenti, ma non in numero sufficiente da poter, da sole, sostenere una guerra con esito felice. In caso di conflitto dovevano richiamare sotto le armi altre truppe e queste nuove leve non riuscivano ad avere un valore effettivo per l'assoluta mancanza di una preparazione militare. Per tali ragioni in nessun Paese la mobilitazione poteva effettuarsi così rapidamente come era possibile in Svizzera, dove il soldato teneva, come oggi, le sue armi in casa propria. Come lo dimostrò la mobilitazione del 1914 la Svizzera è il Paese ove la mobilitazione si effettua in tempo relativamente più breve che in qualsiasi altra Nazione vicina.

All'incontro di quanto accade oggigiorno, allora la Confederazione poteva entrare in guerra con un esercito, il quale non era numericamente inferiore a quello del nemico, per il semplice fatto che era la sola ad avere il servizio militare obbligatorio per ogni cittadino. A nostro grande svantaggio tale servizio fu, nel corso del diciannovesimo secolo, introdotto in tutti gli Stati confinanti.

Ogni Svizzero se non fisicamente inetto, era obbligato al servizio militare a partire dai sedici anni e l'obbligo perdurava sino ai *sessant'anni*. Ogni soldato doveva armarsi a sue spese e tale sistema, salvo eccezioni, durò fino alla Costituzione federale del 1874.

La principale arma fu la fanteria, della quale i Confederati ne sono stati i creatori trasformandola in modo che i loro principi fecero scuola. Essa era divisa in fanteria pesante composta di soldati armati di lunga picca, ed in fanteria leggera quella degli alabardieri. La prima era dotata di picche di frassino della lunghezza di 5 metri e mezzo circa; la seconda portava l'alabarda di circa 2 metri e mezzo di lunghezza, arma atta a colpire di taglio e di punta. Le armi speciali di allora (quindi nulla di nuovo sotto il sole) consistevano in balestre e archibugi. La cavalleria composta per di più di archibugieri a cavallo era usata per esplorazioni, servizio stafette, quindi veniva l'artiglieria che era oltre l'organizzazione militare tradizionale, ed era organizzata dai singoli governi cantonali a loro modo e secondo le possibilità e bisogni.

Oltre al distintivo della sua arma il soldato portava il distintivo di uomo libero, una spada lunga o corta od una daga (daga svizzera) frequentemente anche pugnale (pugnale svizzero).

Il soldato era, ordinariamente, protetto da un'armatura più o meno completa. Di tale armatura doveva, obbligatoriamente, essere protetto il picchiere perchè